



Compte-rendu de l'audience du 8 avril

Une grève des AESH intersyndicale nationale, à l'appel de la FSU avec la CGT, FO, et SUD a eu lieu le jeudi 8 avril.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes au rassemblement devant la DSDEN de la Loire. Les représentant(e)s des organisations syndicales ont pu prendre la parole ainsi que les AESH qui le souhaitaient. Une audience était prévue à 17H30 à la DSDEN. Malheureusement cette audience s'est déroulée en visioconférence, avec Monsieur Poggioli, inspecteur d'académie de la Loire, Madame Keder, secrétaire générale et Monsieur Fuentès, inspecteur ASH.

PIAL :

Mr POGGIOLI a commencé l'audience en expliquant la généralisation des PIALS.

Selon lui les PIAL c'est tout nouveau, ils se donnent du temps pour évaluer l'ampleur des PIAL. Mme Keder a dit que des échanges ont eu lieu avec un PIAL afin de questionner les AESH et les coordonnateurs pour avoir des retours sur le fonctionnement et l'organisation des PIAL.

La FSU a soulevé la complexité de la gestion du PIAL car il n'existe aucun cadrage pour les affectations des AESH, M. Fuentes a répondu qu'ils sont conscients et qu'un travail sera fait à ce niveau-là avec les syndicats. Cela fait maintenant plus de 2 ans que les PIALS existent, l'argument de la nouveauté est surprenant ! Il est très regrettable que l'institution n'ait pas été capable de mieux anticiper les problèmes posés par cette organisation, d'autant plus que la FSU les a soulevés plusieurs fois et depuis un certain temps (voir par exemple <https://42.snuipp.fr/spip.php?article1393>)

CUMUL D'ACTIVITE :

Mr POGGIOLI souhaite amplifier le cumul d'activité, dès septembre en proposant aux AESH des contrats vacataires sur les temps de cantine. Ces contrats seront proposés par les mairies pour accompagner les élèves en situation d'handicape.

La FSU a fait remarquer que ces cumuls d'activité s'appliqueront uniquement aux AESH du premier degré et que le second degré ne pourrait pas en profiter, vues les contraintes des horaires du secondaire.

Leur intention de faire sortir les AESH de leur grande précarité est uniquement de proposer des cumuls d'activité et ce n'est pas ce qu'on demande depuis plusieurs années. La FSU demande une augmentation significative des salaires, la fin du temps de travail incomplet et la création d'un véritable métier, sous statut de la Fonction Publique.

Création d'une **DPAESH** "division du personnel AESH" gérée par les ressources humaines :

La FSU a questionné la dsden sur le mode de fonctionnement de la DPAESH (annoncée en mai 2019 <https://42.snuipp.fr/spip.php?article1373>). Un support doit permettre à chacun de se repérer dans son métier, son environnement, le système éducatif étant assez complexe. Les AESH auront plus de visibilité dans la compréhension de l'organigramme du PIAL (AESH référent, coordonnateur, pilote du PIAL...). Il y aura des

explications sur les contrats, les fiches de paie qui posent généralement beaucoup de problèmes de compréhension. Leur objectif est de professionnaliser et d'installer dans la durée les métiers qui sont les nôtres.

Tableau indiciaire

La FSU a posé la question concernant l'avancement de nos indices pour notre carrière. Dans le vademecum "page 9 article 4.1 : la rémunération" on peut lire :

- L'indice est revu à l'issue de la première année puis tous les trois ans, après un entretien professionnel. Cette évolution respecte la grille de référence des AESH.

Effectivement, des AESH reçoivent un avenant au bout d'1 an d'ancienneté leur indice passe de 332 à 334. Mais l'avenant n'est pas envoyé à tous les AESH, certains restent à l'indice 332 voire 334 avec une ancienneté de plus de 4 ans. Alors on les a interrogés sur le mode de fonctionnement de ce tableau indiciaire. Mais malheureusement et à notre plus grande surprise la DSDEN n'avait pas de réponse à nous donner et ils étaient incapables de nous expliquer le fonctionnement de cette grille indiciaire.

La question est notée, on aura une réponse ultérieurement. Mme Kheder précise qu'un cadrage national est mis en place et donnera des informations plus compréhensibles aux personnels et que les gestionnaires reviendront vers nous pour nous répondre.

Elle nous explique aussi que des entretiens professionnels vont voir le jour en vue d'une évolution professionnelle, et que des informations vont nous parvenir sous peu.

CSG compensatrice :

Des AESH T2 n'ont pas encore reçu leur versement alors que des avenants leur sont parvenus depuis novembre. Les AESH HT2 quant à eux n'ont pas reçu d'avenant et nous leur avons fait remarquer que le Lycée Jean Monet n'était pas au courant de cet indemnité de la CSG, c'est une aberration. Alors que les AESH ont droit à cet indice injustement perdu lors d'un changement d'employeur.

Mme Poumarèdes a lancé une enquête auprès du rectorat, on attend impatiemment leur réponse.

FORMATIONS :

Les AESH peuvent participer aux formations ouvertes aux enseignants "infos et lien dans le vademecum". Des formations avec les partenaires extérieurs dans le champ du médico-social vont voir le jour, cela a été le cas sur Saint Etienne et Montbrison, avec une formation d'une journée, l'I.A. va essayer d'approfondir cette piste.

RUPTURE CONVENTIONNELLE :

Elle peut être refusée et malheureusement c'est souvent le cas. L'académie est prudente car on est dans une négociation où l'employeur tient compte des paramètres territoriaux. En plus de cela, on est dans un contexte où ils ont du mal à recruter des AESH : on laisse moins facilement partir les personnes. Même si l'AESH à un projet professionnel bien construit.

Dans les retours que la FSU a de la part des AESH, les ruptures conventionnelles sont toutes refusées, c'est inacceptable !

Malheureusement le temps nous a manqué pour approfondir et aborder d'autres problématiques car la visioconférence n'a duré qu'une heure.

On garde toujours le cap pour :

- Un vrai salaire
- Un statut
- L'abandon des PIAL

